



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2025**

DATE DE CONVOCATION

20 juin 2025

DELIBERATION N°31/2025/MT

**Modification du projet de plan de financement pour la réalisation
de la Maison Sociale et Solidaire**

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ LE 2 JUILLET A SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

ETAIENT PRESENTS :

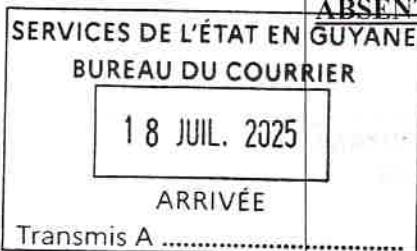
M. Patrick LECANTE, Maire
M. Patrick LABEAU, 1^{er} Adjoint
Mme Marcelline POPO, 2^{ème} Adjointe
M. Jean-Yves TARCY, 3^{ème} Adjoint
Mme Patricia REJON, 4^{ème} Adjointe
M. Thierry VICTORIN, 5^{ème} Adjoint
Mme Rosaline CAMILLE SIDIBÉ, 6^e Adjointe
M. Joseph Michel FEVRY, Conseiller
M. Donel DUCCE, Conseiller
M. Steeve MAYEN, Conseiller,
M. Christian PORTHOS, Conseiller
Mme Christine TIAN SIO PO, Conseillère
M. Charles-Henri DELAR, Conseiller
M. Thierry MARIE-CLAIRE, Conseiller

ABSENTS EXCUSES :

M. Myrko SEPHO, Conseiller
Mme Natacha CABERIA, Conseillère
M Bruno BAUDE, Conseiller
Mme Arielle JACQUES-HIMMER, Conseillère
Mme Aline Philippe N'GUYEN VAN VAÏ, Conseillère

ABSENTS :

M. Georges Michel PHINERA HORTH, Conseiller
M. Auguste FERNAND, Conseiller
Mme Nathalie FRANCOIS, Conseillère
Mme Tatiana DAUPHIN GENEVIEVE, Conseillère



Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire au vu de l'application des articles L.2121-14 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Monsieur Jean-Yves TARCY, 3^{ème} Adjoint au Maire a été nommé à ces fonctions qu'il a acceptées. Madame Natacha CABERIA, Conseillère Municipale, a donné procuration à Monsieur Patrick LABEAU, 1^{er} Adjoint au Maire. Madame Arielle JACQUES-HIMMER, Conseillère municipale, a donné procuration à Madame Patricia REJON, 4^{ème} Adjointe au Maire. Madame Aline Philippe N'GUYEN VAN VAÏ, Conseillère Municipale, a donné procuration à Monsieur Jean Michel FEVRY, Conseiller Municipal.

Délibération n°31/M-T/2025

Modification du projet de plan de financement pour la réalisation de la Maison Sociale et Solidaire

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal, l'adoption le mercredi 26 mars 2025 de la délibération n°09/2025/MT portant sur la demande de financement pour la réalisation de la Maison Sociale et Solidaire à Montsinery avec le projet de plan de financement ci-dessous :

Projet Plan de financement	Montant	Taux
CAF	156 800,00 euros	80%
Commune	39 200,00 euros	20%
TOTAL	196 000,00 euros	100%

Cependant, la Caisse d'Allocation Familiale a informé la collectivité d'un financement à hauteur de 51% du montant total du projet soit 100 000 €.

Ainsi la Collectivité doit rechercher le complément de financement et s'adressera à la C.T.G (Collectivité Territoriale de la Guyane).

Le nouveau Projet de plan de financement est le suivant :

Projet Plan de financement	Montant	Taux
CAF	100 000,00 euros	51%
CTG	56 800,00 euros	29%
Commune	39 200,00 euros	20%
TOTAL	196 000,00 euros	100%

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes des départements et des régions ;

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L2241-1 ;

Vu le rapport de Monsieur le Maire ;



DECIDE :

Article 1 - APPROUVER le nouveau Projet de plan de financement ci-dessous :

Projet Plan de financement	Montant	Taux
CAF	100 000,00 euros	51%
CTG	56 800,00 euros	29%
Commune	39 200,00 euros	20%
TOTAL	196 000,00 euros	100%

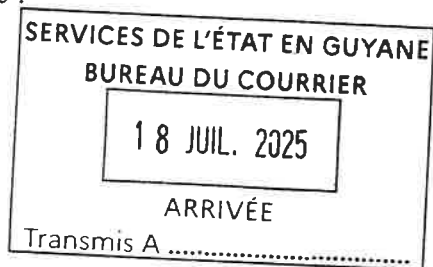
Article 2 - AUTORISER le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s’y rapportant.

ADOPTÉE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRÉSENTS

POUR 13	Patrick LECANTE - Patrick LABEAU - Marcelline POPO - Jean-Yves TARCY - Patricia REJON - Thierry VICTORIN - Rosaline CAMILLE SIDIBÉ - Donel DUCCE - Steeve MAYEN - Christine TIAN SIO PO - Thierry MARIE-CLAIRE <u>Procurations :</u> Natacha CABERIA - Arielle JACQUES-HIMMER
CONTRE 4	Christian PORTHOS - Charles-Henri DELAR — Joseph Michel FEVRY <u>Procurations :</u> Aline Philippe N’GUYEN VAN VAÏ
ABSTENTION	

Pour certification exécutoire,
Fait à Montsinéry-Tonnégrande, 9 juillet 2025

Publication le :



Le Maire

Patrick LECANTE

